

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2018 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS CONCERNANT NOTAMMENT LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

AVIS public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le premier projet de Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le samedi 6 octobre 2018 à 9h30 dans la salle des délibérations du conseil municipal à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du projet de règlement est d'autoriser, malgré le Règlement sur le zonage numéro 264-2008 en vigueur, certains usages dans certaines zones de la Municipalité de Bolton-Ouest. La procédure à suivre est également identifiée afin d'autoriser un usage conditionnel. En vertu de l'article 2, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite rendre disponible l'opportunité de pouvoir exploiter une résidence unifamiliale isolée en tant que « Résidence de tourisme », tel que défini par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.
4. Ce projet vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Bolton-Ouest.
5. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du lundi au jeudi entre 8h30 et midi et entre 13h et 16h30 ainsi que le vendredi entre 8h30 et midi.

DONNÉ à Bolton-Ouest, ce 25 septembre 2018.

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier